



FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ESCALADE ADULTE SAISON 2025 2026

Je soussigné,

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

- Reconnaît que l'adhésion au club entraîne l'acceptation du règlement intérieur du club.
- Avoir conscience que, sans complément d'assurance de ma part de type individuelle accident, accidents de la vie, ou autre assurance de ce type, je ne suis pas couvert en cas d'accident de ma propre responsabilité sur ma personne.
- Autorise la prise de photos sur lesquelles pourraient figurer mes enfants ou/et moi, dans le cadre des manifestations organisées par le club et à diffuser les photos auprès, de la presse, mairie, et des éventuels supports internet utilisés par le club.

Conditions d'adhésion

<u>COURS ADULTE SAISON</u> (Obligation d'être au minimum 6 inscrits) • Cours les lundis de 19h00 à 21h00 + sorties weekends à définir dans la saison • Nombre de cours et planning détaillé à adapter en fonction du nombre d'inscrits. • Accès libre inclus	260 €	☐
<u>ACCES LIBRE ADULTE SAISON*</u> Grimpeur autonome pratiquant sous sa propre responsabilité	50 €	☐
<u>ACCES LIBRE FAMILLE SAISON* (1 Adulte et enfants)</u> L'accès libre est strictement interdit aux mineurs non accompagnés <u>Nom(s) enfant(s) et date(s) de naissance à renseigner</u>	70 €	☐

*Saison de septembre 2023 à septembre 2024

Paiement par chèque bancaire à l'ordre du « Club des sport de Villaz » ou chèque ANCV

REGLEMENT INTERIEUR ESCALADE VILLAZ

ARTICLE 1 : Accès à la salle

- Ne jamais grimper seul dans la salle
- Avoir toujours au moins un téléphone portable « en état de fonctionnement » à disposition pour appeler les secours en cas de problème (112)
- L'accès à la salle est strictement interdit aux personnes n'étant pas en règle avec leur inscription.
- Respecter les horaires d'accès à la salle communiqué à l'inscription et disponibles sur le site internet du Club des Sports de Villaz ou affichés dans la salle
- Interdiction de reproduire la clé d'accès à la salle ou de communiquer le code d'accès
- Interdiction de fumer dans la salle
- Interdiction de modifier les voies d'escalade ou d'ajouter des éléments sans accord du club.
- Interdiction de modifier les réglages du thermostat (uniquement utiliser le bouton « chauffage 20min »)

ARTICLE 2 : Sortie de la salle

- A la fin de chaque séance, chacun est tenu de ramasser ses déchets personnels
- Eteindre les éclairages en quittant la salle et bien fermer les fenêtres.
- Fermer « à clé » la salle après l'avoir quitté, remettre la clé dans le boîtier et refermer le boîtier.

ARTICLE 3 : Responsabilités – Sécurité

- Respecter les autres grimpeurs au cours de l'activité, et en particulier de la zone d'évolution de chaque grimpeur.
- Les grimpeurs ou leurs parents en cas d'enfants mineurs, sont responsables des dommages corporels ou matériels qu'ils causent à autrui de leur propre fait ou en cas de négligence ou imprudence.
- Il est interdit de laisser les enfants seuls dans la salle en dehors des heures de cours et /ou en l'absence d'un moniteur ou d'un adulte adhérent au club des sports
- Il ne pourra pas être demandé de compensation au Club pour vols d'objets personnels dans la salle

ARTICLE 4 : Formalités d'inscription

- Le dossier d'inscription comprend : La fiche d'inscription, Le certificat médicale ou l'attestation santé, Le règlement. Tout dossier incomplet ne pourra donner droit à l'accès à la salle

Date : Signature du membre précédé de la mention « lu et approuvé »

csvillaz.escalade.adultes@gmail.com